

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

Réuni le jeudi onze décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Messieurs IMBAULT et LEFEVRE.

Étaient absents : Madame GUÉRU, Monsieur BARRÉ.

Monsieur Guillaume LEFEVRE a donné pouvoir à Madame FONTENY.

EXAMEN DE DEVIS

- a) Le devis pour l'achat d'arbres et d'arbustes à la S.A.R.L. Fleurs des Sables s'élève à 1 684.65 € T.T.C. Le conseil accepte.
- b) Un devis émanant de JM Paysages pour le busage du fossé route de Vouzeron est présenté. Il est demandé de revoir l'entreprise pour plus de renseignements.
- c) Le devis pour la pose d'un attelage sur le nouveau véhicule se monte à 844.74 € T.T.C. Le conseil donne son accord.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR ORANGE

Le montant réactualisé pour cette année est de 2 206.11 €. Le conseil autorise le Maire à établir le titre de recettes.

DROIT DE CHASSE

Il est demandé à l'Amicale des Chasseurs de Nançay la somme de 5 106.00 €, correspondant à 60 % du montant des actions de chasse perçue.

IMPLANTATION D'UN RELAIS TOTEM SUR LE CHÂTEAU D'EAU

Le Maire rappelle que la Commune de Nançay (Cher) et la Société TOTEM se sont rapprochées afin de signer une convention d'occupation pour l'implantation « d'Équipements Techniques » comprenant mats et antennes, ainsi qu'une zone technique au sol, sur le terrain sis : route de Souesmes , lieudit « La Chaux » 18330 Nançay,

Référence cadastrale : section B, parcelle 1224.

La convention précise les points suivants :

- La convention est consentie pour une durée de 12 ans, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle sera renouvelée de plein droit par périodes de six ans, sauf dénonciation par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, trente-six mois avant la date d'expiration de la période en cours.
- La convention est acceptée moyennant un loyer annuel de 1 000 euros.
- De convention expresse entre les Parties, le loyer sera augmenté annuellement de 1%. Cette révision interviendra de plein droit chaque année à la date anniversaire de prise d'effet du loyer, sur la base du loyer de l'année précédente.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention et tout document à intervenir.

FIXATION DES CONTRE-VALEURS AU TITRE DES REDEVANCES POUR LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

.../...

.../...

Le conseil municipal :

- fixe pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à **0.029 € H.T. / m³**.
- fixe pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu à **0.084 € H.T./m³**.
- autorise le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VENTE DE LOGEMENT HLM

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires demandant l'accord de la Commune de Nançay pour vendre le logement sis 4, allée des Bruyères à Nançay au prix de 76 000.00 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

CONVENTION CADRE DE PRESTATION EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

Le Maire présente une proposition de convention avec le Centre de Gestion du Cher qui permet à la collectivité de faire appel à toutes les missions proposées, que ce soit l'évaluation des Risques Psycho Sociaux à de l'accompagnement individuel et/ou collectif. La tarification est de 89.00 € par heure d'intervention.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention cadre du service de psychologie du travail avec le Centre de Gestion du Cher.

VACANCE D'EMPLOI

Le Maire indique qu'il a déclaré vacants les postes occupés par Madame Cécile DALY qui est décédée en novembre dernier. Les postes sont toujours ouverts, à savoir : 20.50 /35^{ème} en adjoint technique et 6.50 /35^{ème} en adjoint du patrimoine.

INFORMATIONS

- Le Maire indique que :
 - l'agenda est en cours et sera distribué fin de semaine 51 ainsi que le mot du Maire,
 - les vœux du Maire auront lieu le 09 janvier 2026 à 18 h 30,
 - les employés ont dû effectuer les tâches des agents absents pour cause de maladie afin d'assurer la continuité de service.
- Le Maire remercie les bénévoles et les services techniques pour la préparation et l'installation des décors de Noël.
- Une minute de silence est observée pour Madame Cécile DALY, employée communale et Monsieur Claude JOUBERT, ancien conseiller municipal et ancien adjoint qui nous ont quittés.

QUESTIONS DIVERSES

Il est signalé :

- que la plaque de cuisson de la cantine est en panne,
- qu'il faudra faire une affiche indiquant comment ranger correctement le matériel dans la salle polyvalente,
- qu'il ne faut pas mettre des déchets dans des sacs kraft et les déposer par la suite dans les bennes, seuls les sacs jaunes sont autorisés.
- qu'il faudra étudier le dossier du PLUi dans les 3 mois et délibérer courant février 2026.

Le Maire,